

AUTOMNE
2018

LUMIÈRE ET FORCE N°327

LE MAG DE L'ÉNERGIE

Libre et Indépendant

Prêts
immobiliers

Travaux
locatifs

Offres
de
logements

Aides
à la
location

Garantie
visale

Flambée de
l'immobilier :
quels recours
aux IEG ? P.19

FO

ÉNERGIE

ET MINES

Toute l'actu des IEG sur www.fnem-fo.org

ON VEUT
mmIEUX VOUS
ÉCOUTER

mmIEUX VOUS
CONNAÎTRE

mmIEUX VOUS
COMPRENDRE

POUR
mmIEUX VOUS
ACCOMPAGNER

En pensant des services toujours plus adaptés aux salariés d'aujourd'hui, en mettant la prévention au cœur de ses innovations, en agissant avec écoute et proximité, Malakoff Médéric s'engage pour le bien-être des salariés au travers de sa démarche Entreprise territoire de santé.

malakoffmederic.com



Ces services sont conditionnés à la souscription d'un contrat d'assurance collective Santé ou Prévoyance, assuré par l'Assureur de votre contrat, et proposé par l'Association de Moyens Assurance (AMA), ASSOCIATION DE MOYENS ASSURANCES (AMA) - Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - 21 rue Larfitté 75009 Paris - N°ORIAS 16 000 (www.orias.fr) - N°Siren : 812 986 289. Pour plus d'informations, consultez le site : malakoffmederic.com/on-vo-us-mm



malakoff médéric

SANTÉ • PRÉVOYANCE • RETRAITE

ON VOUS **mm**



ÉDITO

Alerte au ras-le-bol social !

Le débat public sur le Plan Pluriannuel de l'Énergie est clôturé et son rapport désormais publié.

Sécurité d'approvisionnement, efficacité énergétique, ENR (Énergie Renouvelables), développement des réseaux, du stockage, pilotage sont autant de sujets débattus dans cette nouvelle PPE (Programmation Pluriannuelle de l'Énergie). Elle trace les perspectives jusqu'en 2028. Notre fédération y a pris part en formulant le cahier d'acteur remis fin juin. Il relate l'ensemble de nos postures pour chaque secteur et chaque énergie.

Mais d'autres sujets retiennent également notre attention :

■ Le pouvoir d'achat des consommateurs au travers d'un prix de l'énergie compétitif alors que tout est organisé pour détruire les TRV (Tarifs Réglementés de Vente) si sécurisants pour les citoyens.

■ L'adaptation des formations aux nouvelles compétences professionnelles alors que plane l'incertitude sur l'avenir de l'UNAGECIF.

Notre secteur est sous tension sociale depuis déjà un bon moment, les transformations et suppressions d'emplois, la mobilité imposée résultent des politiques d'entreprises et gouvernementales, mais pas seulement. L'Europe et son 4^e paquet sont source de destruction massive de notre modèle énergétique sur fond de velléités financières.

Les rumeurs de démantèlement du groupe EDF, la surchauffe sociale à la distribution sont autant de vecteurs de conflits durs. Notre fédération a pris toutes ses responsabilités en alertant gouvernement et directions d'entreprises.

Le dossier retraite que notre confédération défend face au gouvernement pourrait être l'allumette du feu social.

Vincent HERNANDEZ
Secrétaire Général FO Énergie et Mines



Directeur de la publication :
Vincent HERNANDEZ

Équipe de rédaction :
Sandrine LHENRY,
Marine GIMENEZ,
Maxime ROYER,
Lidwine DUBOIL-HENAUT,
Sylvie LEPERE,
Michel DE SADELEER

Photos :
Médiathèque FO Énergie et Mines,
Shutterstock

Conception graphique :
Studio Ephedream
www.ephedream.com

Impression :
Comedit Beauregard
ZI Beauregard - BP39,
61600 La Ferté Macé,
02 33 37 08 33

60 rue Vergniaud
75013 Paris
01 44 16 86 20
contact@fnem-fo.org



www.fnem-fo.org

05 DOSSIERS

Retraites : vers quel régime ?

TRV : La France à la solde de l'Europe ?

09 ENTREPRISES EN BRÈVES

ENGIE : 43 % de grévistes dans les services de relation client

EDF socialement responsable

RTE s'affranchit des GF

ENGIE réalise 84,59% de son Plan de Départ Volontaire

EDF baisse son effectif statutaire

RTE prépare 2025

Anciens militaires : faites reconnaître votre ancienneté avec FO

RTE : FO signe l'intéressement 2017-2019

GRTgaz visé par la privatisation avec la loi PACTE

GRDF adhère à l'accord intéressement

STORENGY se transforme

GRDF : PER 2019 - FO défend tous les collèges

DISTRIBUTEUR en surchauffe sociale

13 FO CADRES

L'employeur peut accéder à votre ordinateur professionnel : soyez vigilant !

RGPD : un seul vrai nouveau droit : la portabilité

15 FICHES PRATIQUES

L'Aide aux Frais d'Étude (AFE)

Médailles des IEG

CAMIEG : réclamer, contester

Couverture santé étudiant

19 FORUM

Action-Logement : J'y ai le droit, j'en profite

Un nouveau Secrétaire de syndicat à FO LARO

Élections à la CCAS : Thierry JOUANEAUD relève le défi !

25 PASSION SERVICE PUBLIC

Connaissez-vous la CNIEG ?

Hommage à Georges FOURNIER
Un sacré militant que notre Georges...

Avantage en nature Énergie-Déménagement

29 BRÈVES

ALERTE : refus record de demandes de CIF

CAMIEG : des économies inacceptables !

FO appelle à la pérennité du régime spécial IEG

Part complémentaire CAMIEG 2019 : Changement de plafond

En 2019, les ENR coûteront 12% de plus qu'en 2017

La consommation d'énergie explosera en 2050

UNAGECIF : Inquiétude sur notre organisme de formation

DOSSIERS

RETRAITES : Vers quel régime ?



Les échanges avec le gouvernement dessinent un scénario inquiétant pour notre régime spécial avec la mise en place d'un régime universel commun à tous.

Un calendrier au pas de course

Depuis moins d'1 an, le dossier est dans les mains de chaque confédération syndicale. Il faut que la réforme passe impérativement en début de quinquennat...

La loi serait promulguée fin 1^{er} semestre 2019 pour une application dès 2025. Ce qui laisse peu de temps pour une transition équitable avec le risque d'une génération sacrifiée.

Le régime par point : l'option retenue

Selon les rumeurs, nous avons «échappé» au pire avec le compte notional. Ce régime soumis intégralement aux aléas du marché, produit des pensions fluctuantes. Le régime par point fera «l'affaire». Le point sera la base de calcul de la pension issue des cotisations des salariés du public, du privé, et autres. Mais attention il n'y aura pas de points gratuits ! La pénibilité, la réversion ou les droits pour enfants seraient financés par l'impôt, l'entreprise ou la retraite. Dans la mesure où les droits seraient attachés à la personne et non au métier ou au statut, c'est la fin de notre régime spécial actuel de retraite des IEG !

Tout ça à quel prix ?

Notre régime actuel est déjà financé et n'avait pas besoin d'être réformé. Ce n'est donc pas un problème d'argent, mais politique ! Il est déjà annoncé une enveloppe à économie constante dont l'objectif est d'aligner les 42 régimes existants. L'universalité renvoie aux entreprises la question de la spécificité. Mais d'ici là le gâteau de l'économie sera largement entamé...

Pour FO, le maintien de notre régime spécial est un impératif !

TRV : La France à la solde de l'Europe ?

Véritables boucliers contre une économie de marché aléatoire, l'Europe et les concurrents continuent néanmoins de vouloir détruire les Tarifs Réglementés de Vente. Pourtant, d'autres pays de l'Union nous envient cette maîtrise étatique à l'instar des Britanniques. Leurs factures flambent depuis la fin de leurs TRV il y a une dizaine d'années avec une estimation moyenne de 200 livres en plus par foyer.

TRV gaz : la mise à mort prévue cet automne

5 millions de clients bénéficient du TRV gaz, soit 11% de la consommation de gaz en France. Son extinction possible est prévue à l'horizon 2023 pour donner suite à une décision du Conseil d'État de juillet 2017. Les consommateurs la doivent aux concurrents de l'opérateur historique ENGIE (ex GDF Suez) : l'ANODE (Association Nationale des Opérateurs Détaillants en Énergie), dont est membre notamment Direct énergie depuis racheté par TOTAL...

La France en « bon élève » de l'Europe a, en effet, jugé en juillet 2017 ce tarif sécurisé contraire au droit européen qui prône le libéralisme énergétique. Une loi doit entériner la fin de ces tarifs. La concurrence aura ainsi le droit d'accéder au fichier client d'ENGIE. Le harcèlement commercial pourra se réaliser dès la fin de l'année... À noter que depuis 2007, les clients pouvaient tout à fait partir à la concurrence d'eux-mêmes. Et comme la concurrence est sans fin, cette fois, ENGIE en allié de l'ANODE, met la pression sur l'État pour supprimer du paysage le TRV d'électricité !

TRV électricité : Le Conseil d'État valide son principe !

27 millions de clients bénéficient du TRV d'électricité, soit 37% de l'électricité consommée. Les consommateurs peuvent souffler, le tarif est pour le moment sauvé. Le Conseil d'État a validé en mai dernier son principe. Les raisons évoquées sont celles que FO a toujours défendues pour les 2 énergies :

- le TRV vise à garantir aux consommateurs un prix plus stable que les prix du marché.
- l'électricité est un bien de 1^{ère} nécessité et grosse particularité : elle est non substituable. En effet, comment s'éclairer ou brancher son smartphone ?



Enfin, le Conseil d'État a jugé que la réglementation ne peut être considérée comme discriminatoire dans la mesure où les opérateurs alternatifs peuvent tout à fait proposer un tarif aligné sur le TRV.

La seule décision du Conseil d'État annulée est l'absence de distinction entre les professionnels, faibles consommateurs, et les particuliers qui va « au-delà de ce qui est nécessaire pour atteindre l'objectif d'intérêt économique général poursuivi ».

L'histoire n'est cependant pas terminée, car un examen périodique de ces tarifs est mentionné par le Conseil d'État.

FO continue de combattre le principe même de l'ouverture à la concurrence dans le secteur de l'énergie qui n'a pour but évident que de satisfaire les appétits de nouveaux opérateurs.

C'est une rupture totale du pacte républicain où le consommateur a la possibilité de bénéficier d'un tarif sécurisé, identique sur tout le territoire que l'on soit urbain ou rural non soumis aux affres d'un marché volatile et au final dangereux. L'énergie n'est pas un bien de consommation comme un autre. Elle est vitale.





G R O U P E
vyv

Pourquoi choisir le Groupe Mutualiste VYV ?

La garantie d'un accompagnement de qualité, avec des experts dédiés.

Une approche durable et responsable de la protection santé et prévoyance, tout au long de la vie.

Des services performants et innovants, pour se maintenir en bonne santé et réduire ses restes à charge.

Les groupes MGEN, Istya et Harmonie unissent leurs forces et créent le Groupe VYV pour répondre aux nouveaux enjeux de la protection sociale en accompagnant les adhérents dans leurs parcours de santé et de vie, comme les entreprises publiques et privées dans leurs missions auprès de leurs salariés.

Inventons ensemble une protection sociale, mutualiste, performante et solidaire.

Rejoignez notre projet :
relation.partenaire@groupe-vyv.fr
www.groupe-vyv.fr
 **@Groupe_VYV**

Groupe VYV, Union Mutualiste, des dispositions du Code de la mutualité, immatriculée au répertoire Sirene sous le numéro Siren 652 461 832, numéro LEI 969500E04R1LU4U62. Siège social : Tour Montparnasse - 33, avenue du Maine - BP 25 - 75755 Paris, Cedex 15.





ENTREPRISES en brèves

ENGIE 43 % de grévistes dans les services de relation client

Le 26 juin dernier, l'intersyndicale a manifesté devant le siège social d'Engie à renfort médiatique et d'élus de la nation. 1200 emplois supprimés en France et 23 sites fermés en 10 ans. Près de 30 % des activités relation clients délocalisées au Maroc, au Portugal et à l'île Maurice. On est loin de la raison économique. Le groupe a réalisé en 2017 un bénéfice de 1,4 milliard d'euros et a augmenté ses actionnaires de 7 %.

EDF socialement responsable

Un nouvel accord cadre mondial RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises), dont FO est signataire, fait figure de référence sociale depuis juin dernier. Il promeut les droits humains, la diversité, la santé-sécurité, le développement des compétences, ou encore la protection sociale des salariés et des sous-traitants partout où le Groupe EDF est implanté. Il était temps depuis la mésaventure belge de 2017 où EDF Luminus licenciait ses salariés par SMS. Pour FO, son suivi portera notamment sur la transparence fiscale, car il ne s'agirait pas de faciliter les arrêts d'activités...

RTE s'affranchit des GF

Depuis le 1^{er} août, les salariés de RTE postulent sur des emplois sans en connaître le GF (Groupe Fonctionnel). L'aptitude examinée couramment en commission secondaire est désormais rendue sur l'emploi. L'entreprise n'attend même pas la résultante de la négociation de Branche sur la classification/rémunération qui vient tout juste de s'engager. Pour FO, la perte de repère et de transparence est inacceptable.

ENGIE réalise 84,59 % de son Plan de Départ Volontaire

Initié à l'automne dernier, le PDV (Plan de Départ Volontaire) d'Engie a quasiment atteint son objectif de plus de 400 suppressions d'emplois, soit 30 % de l'effectif siège en France. Dans leur grande majorité, les salariés ont opté pour une mobilité leur permettant de conserver le statut des IEG. Pour d'autres, c'est le Congé Fin de Carrière. Très rares sont ceux qui ont choisi la rupture conventionnelle.



EDF baisse son effectif statutaire

Le bilan social 2017 de l'emploi est encore morose cette année. La réduction des coûts passe une nouvelle fois par la diminution de la masse salariale. En 3 ans, plus de 5 000 emplois ont été supprimés. Le taux de remplacement des départs en inactivité pour 2017 est de 61,7 % (2 embauches pour 3 départs) contre 200 % (2 embauches pour 1 départ) en 2011. À noter que 2017 voit s'accroître les taux de mobilité interne, avec un accroissement des départs dans les filiales hors Statut.

RTE prépare 2025

La Direction évalue la progression du volume d'informations traitées en temps réel de 100 000 par seconde à 4 000 000 par seconde d'ici 2025. Accompagner les territoires, les Agences de Développement Economique en vue de favoriser les raccordements, s'adapter aux nouvelles technologies, développer l'interconnexion, etc. sont autant de défis à relever. 1200 emplois seront redéployés sur 7 ans.

Anciens militaires faites reconnaître votre ancienneté avec FO

Grâce à l'action du syndicat FO EDF de Blayais, les textes de branche concernant les conditions d'embauche des anciens militaires peuvent, à nouveau, s'appliquer. Si vous êtes dans cette situation, rapprochez-vous de votre délégué FO afin qu'il vous aide à porter votre dossier en justice.



RTE FO signe l'intéressement 2017-2019

L'intéressement moyen par salarié est fixé à 1950 € (+100 € par rapport à la période 2015-2017). L'abondement de l'intéressement est maintenu à 100 % pour tous les salariés sur le PEG et le PERCO. Pour les salariés exécution, les 300 premiers euros qu'ils placeront seront abondés à 200 %. En matière d'optimisation, il faudra désormais placer 2480 € pour bénéficier de l'abondement annuel maximal fixé à 1350 € sur les 3 ans.

GRTgaz visé par la privatisation avec la loi PACTE

Les salariés de GRTgaz sont impactés par le projet de loi PACTE qui sera débattu cet automne. L'objectif est de permettre à l'État de céder l'intégralité du capital qu'il détient encore dans Engie à des capitaux privés. Cette porte ouverte vers plus de privatisation d'un secteur public stratégique est totalement inacceptable pour FO.

GRDF adhère à l'accord intéressement

L'année dernière, FO n'avait pas signé l'intéressement en raison de critères inatteignables. Cette année, par notre négociation, nous avons obtenu :

■ Une surperformance sur 3 critères qui permettra, s'ils sont atteints, d'augmenter l'intéressement moyen de 2 200 € à 2 464 €. Soit un intéressement moyen abondé (700 € à 90 % au PERCO et le solde des sommes placées sur le PEG ou le PERCO) pouvant atteindre 4 320 €.

■ Un intéressement + participation à 8,5 % de la masse salariale.



STORENGY se transforme

Une réforme, issue de la loi de décembre dernier sur la fin de l'exploitation des hydrocarbures, supprime l'obligation de stockage au profit d'un système d'enchères. L'objectif, selon la CRE, est de permettre aux fournisseurs « de bénéficier d'un accès au stockage à prix bon marché ». De fait, Storengy est en cours de transformation avec une société mère qui générerait 3 entités avec une filiale dédiée au stockage de gaz en France, une autre hors de France et une 3^e sur les activités opérationnelles en lien avec les énergies nouvelles.



GRDF - PER 2019 FO défend tous les collègues

À l'occasion de la présentation du Projet d'Evolution des Régions en juin dernier, les équipes FO ont réitéré les demandes de revalorisation des classements pour chaque collège d'appartenance. Soit : l'attribution de NR supplémentaires, l'application des RPM (prime à la performance) à l'ensemble des maîtrises et la création d'emplois de cadres supérieurs en lieu et place de la plage A.



DISTRIBUTEUR en surchauffe sociale

Les salariés de GRDF et d'ENEDIS sont en grève depuis mai dernier. Le mouvement a démarré sur tout le territoire de Provence Alpes du Sud par des occupations de sites. Il s'est étendu de jour en jour sur plusieurs régions. Parti de quelques revendications précises, le cahier revendicatif depuis élaboré à partir des exigences des salariés pointe les problématiques, comme la baisse des effectifs, l'augmentation de la charge de travail, les réorganisations intempestives ou le manque de reconnaissance financière.



FO CADRES

L'employeur peut accéder à votre ordinateur professionnel : soyez vigilant !



Un ordinateur professionnel doit être accessible à l'employeur, que le salarié soit ou non présent sur le lieu de travail. Ce dernier se doit donc de lui communiquer son mot de passe.

Les fichiers qui s'y trouvent sont présumés être professionnels puisqu'ils sont hébergés par un outil de travail relevant de la propriété de l'entreprise. De même, les dossiers contenus sur une clef USB, non identifiée, branchée sur un ordinateur professionnel sont considérés d'ordre public, consultables par les autres salariés et l'employeur. Cependant, vous pouvez y stocker des dossiers personnels, sans que l'entreprise y ait accès, s'ils sont intitulés « privé ».

RGPD* : un seul vrai nouveau droit : la portabilité

Depuis mai dernier, l'Europe encadre la protection des données personnelles avec le RGPD. Il n'interdit pas d'utiliser les données personnelles des salariés si tant est qu'elles soient justifiées et limitées dans le temps.

Mais en réalité, la vraie nouveauté réside dans la portabilité de ses données lors d'un changement d'entreprise. C'est à long terme que la législation prendra effet sous le coup des traitements prédictifs (ex : BIG

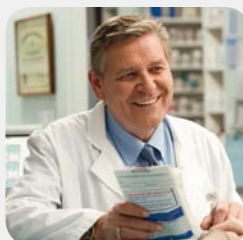
Depuis mai dernier, l'Europe encadre la protection des données personnelles avec le RGPD.

DATA). Certains nouveaux traitements nécessiteront le consentement du salarié. Celui-ci sera invité à participer à leur définition et obtenir l'effacement

des données à tout moment. Face à l'ampleur du mouvement, les représentants du personnel seront également sollicités. Il s'agit là d'un sérieux appui syndical pour lutter contre toute forme de surveillances abusives, de géolocalisations liberticides, de fichage et d'évaluation arbitraire et intrusive.

*Règlement Général sur la Protection des Données - Source : <https://www.fo-cadres.fr/>

PROFESSIONNELS
DES MÉTIERS DE
SERVICES,
VOUS PASSEZ TOUT
VOTRE TEMPS
À PRENDRE SOIN
DES AUTRES.



ET VOUS ?
QUI PREND SOIN
DE VOUS ?

Complémentaire Santé – Prévoyance – Retraite

C'est parce que nous connaissons si bien les métiers de la santé, du conseil, de la restauration, de l'hôtellerie, du transport, et des commerces de proximité que nous sommes en mesure de vous apporter les solutions les plus adaptées à vos besoins. KLESIA, au service des entreprises de service depuis plus de 65 ans.

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



L'accord Aide aux Frais d'Étude relatif aux frais de scolarité, signé par FO en 2011, évolue avec l'accord droits familiaux. L'AFE est une aide financière des entreprises qui permet de participer aux frais engagés pour les études de votre enfant.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

Les enfants ouvrants-droit à l'AFE doivent poursuivre des études et remplir les 2 critères suivants :

- Ils doivent être à la charge du bénéficiaire.
- Avoir un lien de filiation ou être présents au foyer et à la charge de celui-ci (avec ou sans lien de filiation).

1 - Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé

2 - Allocation aux Adultes Handicapés

LES ÉTUDES ÉLIGIBLES

- Avant les 20 ans de l'enfant : seules les études post-bac sont éligibles (niveaux I, II, III de l'éducation nationale).
- Au-delà des 20 ans : tous les niveaux d'études sont éligibles.
- La condition d'alternant est compatible avec le versement de l'AFE.
- Les études concernées doivent être sanctionnées par une certification enregistrée dans le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP, <http://www.rncp.cncp.gouv.fr/>).
- Ouvrent droit également les formations suivies dans un autre état membres de l'UE ou de l'AELE (Association Européenne de Libre Echange) - sous certaines conditions.

LE VERSEMENT

- L'AFE est versée pendant les douze mois de l'année scolaire ou universitaire, pendant un maximum de 5 ans, jusqu'aux 25 ans révolus de l'enfant.
- Une prime est versée au cours de la scolarité pour les élèves boursiers en 1 fois (1056,59 € pour 2018).
- Pour un enfant handicapé, sur justificatif de la CAF du versement de l'AAEH¹ ou de l'AAH², elle est versée au max. jusqu'à la fin de l'année d'études qui suit la date anniversaire des 28 ans de l'enfant ouvrant droit (pour une durée maximale de 7 années, dans la limite de 84 versements mensuels / enfant ouvrant droit).



Tous les salariés des IEG peuvent prétendre aux médailles. Celles-ci sont automatiquement commandées puis distribuées par le Responsable de l'unité.

MODALITÉS D'ATTRIBUTIONS ET GRATIFICATION EN %

Les pourcentages ci-dessous définissent les gratifications attachées aux médailles et s'appliquent au salaire mensuel, affecté de la majoration résidentielle, correspondant au coefficient 125 de la grille des salaires.

**GRATIFICATION EN EUROS ET MAJORATION RÉSIDEN-
TIELLE (MONTANTS BRUTS, CHIFFRES 2016) :**

Ancienneté dans les IEG	Échelon de la médaille d'entreprise	Gratification en %*	Gratification en euros et majoration résidentielle		
			24 %	24,5 %	25 %
20 ans	Médaille de Bronze	50 %	389,60 €	391,17 €	392,74 €
25 ans	Médaille d'argent	100 %	779,20 €	782,34 €	785,48 €
30 ans	Médaille vermeil	150 %	1 168,80 €	1 173,51 €	1 178,23 €
35 ans	Première médaille d'or	200 %	1 558,40 €	1 564,68 €	1 570,97 €
39 ans	Deuxième médaille d'or	250 %	1 948,00 €	1 955,86 €	1 963,71 €
42 ans	Grande médaille d'or		2 337,60 €	2 347,03 €	2 356,45 €

* Mode de calcul de la gratification : $SNB \times 1,25 \times \text{taux de majoration résidentielle} \times \text{gratification en \%}$



Attention : Les gratifications pour les médailles IEG sont soumises à la CSG (Contribution Sociale Généralisée) / CRDS (Contribution au Remboursement de la Dette Sociale) et sont considérées comme complément de salaire.

FICHES PRATIQUES À DÉTACHER

CAMIEG : RÉCLAMER, CONTESTER



Vous avez adressé une demande auprès de la CAMIEG (prise en charge, demande de remboursement...), et celle-ci n'est toujours pas effectuée...

VOUS POUVEZ CONTACTER LA CAMIEG :

- Par téléphone : 0811 709 300
- Par courriel : via votre compte AMELI (www.ameli.fr)
- Par courrier : CAMIEG 92011 Nanterre Cedex

Suite au traitement de votre demande, la CAMIEG vous adresse un refus. Vous pouvez contester cette décision auprès de la Commission Recours Amiable (CAMIEG Commission Recours Amiable 92011 Nanterre Cedex).



LA CRA* VÉRIFIE LA VALIDITÉ DE LA NOTIFICATION DE REFUS. ELLE INTERVIENT DANS LES REFUS :

- D'ordre administratif (affiliation, prise en charge, redressement...).
- D'ordre médical (Une expertise médicale doit au préalable être effectuée, à votre demande, par la CPAM. La CAMIEG appliquera la décision de la médecine contrôle. En cas de notification de refus, vous pourrez saisir la CRA).

Votre saisine doit être faite (envoi en recommandé avec AR) dans les deux mois à réception du courrier de refus. Dans le cas d'une contestation de mise en demeure de payer, ce délai est amené à un mois.

En cas refus de la CRA, vous pouvez, dans un délai de deux mois, engager une procédure auprès du Tribunal des Affaires de Sécurité Sociale.

En dernier ressort, vous pourrez faire appel auprès de la Cour d'appel et/ou vous pourvoir devant la Cour de cassation.

* Commission de Recours Amiable

Retrouvez notre fiche « CAMIEG :

Envoyer, Réclamer, Contester » complète sur notre site internet (adresses, conseils, détails...) :

<http://www.fnem-fo.org/actualite/fiche-pratique-camieg-envoyer-reclamer-contester>



FICHES PRATIQUES À DÉTACHER

COUVERTURE SANTÉ ENFANT ÉTUDIANT : ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019



La cotisation de Sécurité sociale Étudiante est supprimée à la rentrée 2018. Jusqu'à présent, la couverture santé d'un étudiant se composait d'une part Régime Général (Sécurité Sociale Etudiante) et d'une part complémentaire (Mutuelle Étudiante). Les mutuelles étudiantes géraient les parts régime général et complémentaire. À compter de la rentrée 2018, elles géreront uniquement la part complémentaire.

CETTE LOI MODIFIE-T-ELLE LES CONDITIONS D'AFFILIATION DES ENFANTS COUVERTS PAR NOTRE RÉGIME SPÉCIAL (CAMIEG) ? ...deux situations :

LES PRIMO ÉTUDIANTS EN ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019

- **Enfant de moins de 20 ans :**
Il reste rattaché à la CAMIEG pour la part Régime Général et pour la part Complémentaire.
- **Enfant âgé entre 20 et 26 ans :**
Il n'a plus à souscrire au Régime Étudiant.

Rapprochez-vous de la CAMIEG au 0811 709 300 (touche 3 dans les choix du serveur) afin de connaître les modalités appliquées concernant son rattachement Régime Général.

ÉTUDIANT POURSUIVANT SES ÉTUDES

- **Enfant de moins de 20 ans durant l'année 2017/2018 et atteignant ses 20 ans en cette année 2018/2019 :**
Aucune modification n'est à effectuer. Il n'a plus l'obligation de souscrire au Régime Étudiant.
- **Enfant de plus de 20 ans :**
Il était rattaché à la CAMIEG uniquement pour la Part Régime Complémentaire. Une année de transition est établie dans la loi, il restera rattaché au Régime Étudiant sans cotisation pour l'année 2018/2019.

FORUM

ACTION LOGEMENT : j'y ai droit, j'en profite



Au cours de ces 15 dernières années, les prix d'achat de l'immobilier ont été multipliés par 2,5 et les loyers ont doublé.

Le logement est devenu le premier poste de dépenses des ménages avec une moyenne de 26 %. Les mesures logement de la loi de Finances 2018 telles que la baisse des APL, la suppression de l'allocation logement ainsi que la fin de l'encadrement des loyers ont généré une explosion des prix à la location depuis 1 an. 4 millions de personnes sont mal-logées et 12,1 millions en situation de fragilité*. L'intensification des disparités territoriales entre métropoles urbaines et territoires ruraux s'accroît. Aux IEG, certains salariés n'échappent pas à la norme et dorment aussi dans leur voiture, faute de garants ou de cautions. Il est nécessaire de mettre en place des solutions adaptées afin de faciliter l'accès au logement à tous

Il est nécessaire de mettre en place des solutions adaptées afin de faciliter l'accès au logement à tous les salariés.

les salariés. C'est pourquoi FO Énergie et Mines revendique la prise en charge des frais d'agence dans le cas d'une location dans le parc privé ou d'une accession à la propriété, la réévaluation à la hausse de l'indemnité égale à deux mois de salaires bruts, l'arrêt de la dégressivité de l'AIL (Aide Individualisée au Logement) ainsi que le maintien du dernier salaire du conjoint pendant un an en cas de perte d'emploi de ce dernier suite à une mobilité.

Le salarié peut également bénéficier du dispositif d'action logement déjà existant. Cette contribution est un salaire différé : ce n'est pas un acte de générosité de la part de l'employeur, mais c'est une partie de votre salaire qui est prélevée et mise en commun.

**chiffres du 27^e rapport de la Fondation Abbé-Pierre*

Action-Logement
c'est l'organisme (appelé
auparavant 1% Logement)
qui collecte les fonds
obligatoires pour les IEG.
Tout salarié - CDD, CDI,
alternant - au sein des IEG
peut solliciter
Action Logement.



SES MISSIONS

- Offres de logements sociaux et privés.
- Aides à la location (Aides Loca-Pass et Garantie des Risques Locatifs).
- Aider à l'accession, à la construction et solutions travaux.
- Aider les salariés mutés, nouvellement embauchés et alternants à trouver un logement (Aides Mobili, indemnité pour financement de travaux locatifs...).
- Proposer la garantie Visale, qui permet de ne plus avoir à un proche de se porter garant ou ne pas avoir à avancer une caution via Loca-Pass.
- Aider les salariés en cas de difficultés par le biais du CIL- Pass Assistance, prêt pour allègement (sauvegarde en cas de surendettement, aides et/ou prêts en cas de perte de revenus, séparation, incidents de la vie, situation d'urgence...) pour les locataires comme les propriétaires.

Action Logement vous accompagne dans votre projet logement, retrouvez les différentes possibilités sur :

www.actionlogement.fr

Les conditions d'attribution des logements étant propres à chaque entreprise, nous vous invitons à vous rapprocher de vos correspondants FO - Nous vous proposons également une fiche pratique logement disponible sur notre site (<http://www.fnem-fo.org/actualite/fiche-pratique-logement-2018>) qui vous indiquera les spécificités quant aux aides réglementaires (AIL, Célibat géographique, Primes/article 30...) de chaque entreprise.

Le Mag de l'Énergie a rencontré Jean-Baptiste DOLCI, Président du groupe de travail Logement FO et Vice-président du conseil d'administration du groupe Action Logement.

Le Mag de l'Énergie : Quelle est l'actualité du 1% logement ?

J-B.D : En 2014, les partenaires sociaux ont voulu davantage d'équité, de clarté et de lisibilité sur le dispositif. La vocation du Groupe Action Logement, créée le 01/01/17 à la suite d'une importante réforme, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi mais aussi le lien emploi-logement et développer des solutions adaptées aux besoins actuels des entreprises et des salariés. Nous allons vers plus de transparence dans les modalités d'attribution de logements avec une volonté unanime de répondre au plus juste aux demandes qui sont faites.

LME : Quelles sont les activités d'Action Logement ?

J-B.D : le Groupe Action Logement offre un panel de services qui vont de la collecte, la distribution, à la garantie locative en passant par les prêts, la rénovation et la construction de logements. En 2017, Action Logement c'est 493 432 d'aides délivrées, 84 965 logements attribués, ou encore 14 805 aides et services accordés à des salariés en difficulté. Mais aussi 28 546 logements mis en chantier, 21 090 logements livrés et 32 071 logements programmés.

LME : D'autres grands projets significatifs sont-ils prévus ?

J-B.D : Action Logement a pour vocation impérieuse de fiabiliser l'accès à la propriété. 1 milliard d'euros d'immeubles vont être achetés aux organismes HLM, via une structure, qui aura pour mission de les revendre.



Nos militants à l'honneur

Un nouveau Secrétaire de syndicat à FO LARO

Le Mag de l'Énergie a rencontré
Loïc MALNOE, nouvellement élu à la tête
du syndicat FO Énergie LARO



Quel a été ton parcours chez EDF ?

J'ai été embauché à la DIG (EDF Immobilier) à Marseille en 2013, en tant qu'Expert Métier. Cela consiste à porter en région les politiques nationales en matière d'Exploitation et de Maintenance des sites EDF et ENEDIS, sur des domaines techniques tels que l'Électricité.

Et tu as ensuite décidé de rejoindre ENEDIS, qu'est ce qui a motivé ta décision ?

Mon intérêt s'est rapidement porté sur Enedis, pour une raison simple : en tant que distributeur de l'électricité en France, elle incarne parfaitement le sens des mots « Service Public », tout en proposant un panel diversifié de métiers intéressants.

Qu'est-ce qui t'a poussé à rejoindre le syndicat FO Énergie LARO ?

Le choix d'une Organisation Syndicale est une question de rencontres et de valeurs. Après avoir croisé les bonnes personnes, il m'apparaissait évident que FO se rapprochait le plus de mes convictions : un syndicat sans compromission, toujours capable de dialoguer et construire, dans le but d'œuvrer pour le Collectif.

J'ai d'abord milité en tant qu'élu CHSCT à la DIG, et lorsque j'ai envisagé de rejoindre ENEDIS, FO ENERGIE LARO a été là pour me soutenir et me conseiller. Après quelques temps de réflexion, j'ai volontiers accepté le rôle de Secrétaire du syndicat.

Qu'est-ce que ta jeunesse t'apporte en tant que Secrétaire de syndicat ?

J'essaie de faire évoluer les méthodes et les outils pour faciliter le travail de toute l'équipe. Avec un œil neuf, il est toujours plus simple de faire évoluer les choses. L'équipe joue le jeu et cela nous permet de progresser collectivement.

Quelle vision du syndicalisme as-tu ?

Le syndicalisme est souvent mal perçu, du fait de préjugés ou de personnes qui en dévoient le sens. Pour moi, c'est un contre-pouvoir formidable permettant d'apporter une protection collective, et de remplacer le volet Social au cœur des enjeux, trop axés sur la finance.

Élections à la CCAS : Thierry JOUANEAUD relève le défi !

Le Mag de l'Énergie a rencontré Thierry JOUANEAUD, nouveau Secrétaire du syndicat FO de la CCAS. Il nous révèle les défis qui l'attendent en vue des prochaines IRP.

« Par le passé, le syndicat FO de la CCAS a été représentatif à hauteur de 16 %. Malheureusement en 2016, nous n'avons obtenu que 6,9 % des voix. L'ancien Secrétaire ayant réintégré nos entreprises et les élections professionnelles étant proches, j'ai accepté de relever le défi, à savoir, réaliser à minima une représentativité de 10 %. L'implication de toute l'équipe syndicale en place sera essentielle, car nous devons en un temps ré-

duit, accentuer notre visibilité, développer notre communication, réinvestir le terrain en allant à la rencontre des salariés.

Au sein même de la CCAS, la situation reste délicate suite à une réorganisation interne importante, cela afin de réduire ses coûts de fonctionnement. Cette réforme aura un impact

lourd sur la masse salariale : certains secteurs tels que la restauration seront fortement impactés et cela crée forcément

beaucoup d'angoisse et de mal-être au travail.

L'équipe syndicale, en lien avec les élus FO des activités sociales,

s'est donné comme leitmotiv de défendre au cas par cas la situation des agents, quel que soit leur contrat. »

Notre autre mission sera de développer la syndicalisation, de détecter et de former de nouveaux militants.



1 - Marie-Blandine IBOGNI-BOUTAMBA (Déléguée CAMIEG) / 2 - Thierry JOUANEAUD (Secrétaire Général) / 3 - Vincent LERAY (Délégué collègue « cadres ») / 4 - Patrick CORBION (Commission exécutive) / 5 - Jean-François DETOEUF (Secrétaire Général adjoint) / 6 - Olivier JOARY (Commission exécutive) / 7 - Isabelle IVART (Assistante) / 8 - Paquita DEVILLE (Commission exécutive) / 9 - Brigitte PHILIPP (Trésorière)



NOUS SOMMES POUR CEUX QUI RENDENT LA SOCIÉTÉ PLUS HUMAINE ET CEUX QUI EN ONT FAIT LEUR VOCATION.

PLUS DE 3 MILLIONS DE SOCIÉTAIRES NOUS FONT DÉJÀ CONFIANCE.

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé, du lundi au samedi de 8h à 20h)
Connectez-vous sur www.gmf.fr

GMF 1^{er} assureur des agents du service public : selon une étude Kantar TNS de mars 2017.

LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

PASSION SERVICE PUBLIC

Connaissez-vous la CNIEG?

La CNIEG (l'un des 42 organismes de retraite) a vu le jour le 1^{er} janvier 2005. La raison de cette création ne tient qu'à l'ouverture des marchés du gaz et de l'électricité à la concurrence et l'application du Statut des IEG à de nouveaux acteurs qui imposent la séparation financière (comptable et gestion) de la partie retraite.

La transformation du statut juridique des entreprises (d'EPIC à SA) en vue de l'ouverture du capital (loi du 9 août 2004 relative au secteur public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières) imposait à EDF/GDF de provisionner les retraites (environ 100 milliards d'euros, ce qui n'aurait pas plu aux marchés boursiers ni aux finances de nos entreprises).

Depuis 2005, les retraités et les pensionnés de tout genre sont donc gérés par une caisse de retraite, indépendante des Entreprises, adossée à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse (CNAV). Nous sommes adossés et non intégrés car notre caisse est autonome mais applique les règles de fonctionnement du régime général.

En résumé, la CNIEG est un organisme de sécurité sociale de droit privé sous la tutelle de l'Etat.

Chaque retraité perçoit sa pension en début de mois en avance avec plusieurs sources de financement:

■ une retraite payée par la CNAV comme si vous aviez travaillé et cotisé dans le privé toutes vos années effectuées aux IEG,

■ une retraite complémentaire AGIRC ou ARRCO et (ou) les 2 comme si vous aviez travaillé et cotisé dans le privé toutes vos années effectuées aux IEG,

■ et la partie qui fait l'originalité de notre régime, que l'on appelle le «régime spécial» suivant les années effectuées avant ou après le 1/01/2005 et suivant les directions auxquelles vous avez appartenu. Cette partie spéciale est financée soit par la Contribution Tarifaire d'Acheminement (CTA) soit par une participation des employeurs.

Pour ces 3 éléments, vous n'en voyez pas de détail car l'ensemble est géré en interne par notre caisse.



Que vont devenir ces 40% qui ont été versés au Fond de Réserve des Retraites si notre régime venait à disparaître ?

En 2005, un accord a été passé avec le régime général et les 2 complémentaires (AGIRC et ARRCO) basé sur la neutralité financière pour ne pas mettre ces 3 institutions en difficulté (avec le régime général, les entreprises se sont engagées à leur verser une soulte de 7,649 milliards d'euros dont 40% a été versé en

2005, le reste pendant 20 années). En 2016, la caisse a versé 330 millions d'euros payés grâce à la CTA ; en 2025, tout sera réglé. Que vont devenir ces 40% (un peu plus de 4 milliards) qui ont été versés au Fond de Réserve des Retraites (FRR) si notre régime venait à disparaître ? Qui va les récupérer ? Sans oublier notre pension de réversion qui ne prend pas en compte les revenus du ou de la conjoint(e) survivant.



Un sacré militant que notre Georges...

Hommage de Gabriel GAUDY ancien Secrétaire Général FO Énergies et Mines à Georges FOURNIER décédé le 24/06/2018

Paris, le 29 juin 2018

« Mes amis auvergnats viennent de m'annoncer le grand départ de Georges FOURNIER. J'ai eu à ce moment le sentiment que cela n'était pas possible, car je le pensais immortel après tous les moments de sa vie très active et particulièrement la période de la résistance où il avait pris une part très active.

J'ai toujours connu Georges qui bien évidemment comme à tous les amis qu'il rencontrait nous refaisait tous les combats de cette période avec sa voix un peu traînante qui nous tenait en haleine parce qu'il savait conter, comme tout ce qu'il avait connu dans ses combats syndicaux et politiques alors qu'il appartenait encore à la CGT et au PCF.

Mes visites dans cette région me conduisaient toujours à rencontrer

Georges FOURNIER avec Michel SAHUT et Bernard BONTEMPS. L'ambiance était toujours plus que sympathique, emprunte d'une franche camaraderie comme nous ne pouvions que connaître avec ce résistant et ce militant syndical d'une droiture et d'un courage exceptionnel.

Il n'aspirait pas aux honneurs, mais était toujours présent quand l'organisation avait besoin de lui dans les activités sociales, mais également au syndicat du Puy-en-Velay où il avait réussi à réimplanter notre organisation.

Il n'a jamais perdu le chemin de l'organisation après son départ en retraite et son militantisme s'est poursuivi avec Guy POUICY, responsable national des retraités d'EDF/GDF, Huguette ODIER de la région Auvergne, B. ESTORGUES autre

militant ayant milité avec Georges et beaucoup d'autres qui ont marqué les heures de notre Fédération.

Georges FOURNIER a marqué notre Fédération, il est un exemple pour moi d'abord et tellement d'autres qui l'ont connu. Cet exemple est celui du combat, les armes à la main, pour nous redonner la liberté, mais aussi la nécessité de résister dans toutes les circonstances.

Il appréciait toujours notre résistance syndicale à toutes les destructions des acquis découlant du Conseil National de la Résistance et a toujours été à nos côtés pour les défendre.

C'était un homme d'une intelligence vive, de qualités de cœur indéniables, d'une honnêteté à l'égard de tous ceux qui portaient les valeurs que chacun comprendra aisément.

Salut Georges, Salut Camarade, Salut l'Ami. Tu resteras pour moi et beaucoup de militants un véritable exemple ! »

Mode d'emploi pour les Retraité(e)s

Avantage en nature énergie- déménagement



Vous pouvez modifier votre adresse postale directement dans votre espace personnel Mon compte de la CNIÉG (cnieg.fr) en vous rendant à la rubrique « Consulter et mettre à jour mes données personnelles ». Vous pouvez également y indiquer de manière anticipée la date d'entrée dans votre futur logement. Vos coordonnées seront alors actualisées et prises en compte de façon automatique ou planifiée. Si vous n'avez pas de compte, vous pouvez appeler au : **02 51 17 51 18.**

La Caisse de retraite transmettra votre nouvelle adresse au centre gestionnaire des tarifs particuliers de votre département de résidence principale. Lui seul est compétent pour assurer le transfert de votre tarif préférentiel. Pour suivre la bonne prise en charge du transfert de tarif, vous pouvez appeler ce gestionnaire au **09 69 39 58 60.**

C'est un numéro national qui va vous diriger, en répondant à une

série de questions, vers l'agence qui gère votre département. Appelez de préférence le matin, car la majorité de ces agences sont fermées l'après-midi.

**Si vous souhaitez
davantage de
précisions, n'hésitez
pas à nous contacter !**



Michel DE SADELEER

Responsable Union Fédérale
des Retraités - UFR

Email : pensionnes@orange.fr

BRÈVES

ALERTE : refus record de demandes de CIF

Sans doute liée à l'annonce de la fin du CIF (Congé Individuel de Formation) au 31 décembre 2018 par le Gouvernement (Loi dite « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »), l'UNAGECIF a connu au mois de juin une explosion des demandes, conduisant à refuser un nombre important de dossiers IEG. Faute de crédits suffisants, le taux de refus en juin/juillet est passé à 45,55 %, dépassant ceux des FONGECIF.



CAMIEG : des économies inacceptables !

Le 5 juin dernier, s'est tenue la première réunion annuelle de la Commission des comptes de la Sécurité Sociale. Dès cette année un excédent de 2,5 milliards du Régime Général va être transféré à l'État pour désendetter ses propres comptes ! Quant à notre régime spécial, les Pouvoirs publics imposent des économies de 15 % de frais de gestion et une diminution de 10 % des effectifs. En 2014, les Électriciens et Gaziers ont déjà fait preuve de solidarité envers le régime général par un prélèvement des excédents de leur Caisse d'Assurance Maladie de 176 millions d'euros ! Aujourd'hui, il est de 348,44 millions d'euros.



FO appelle à la pérennité du régime spécial IEG

Parce que de menaces réelles pèsent sur nos entreprises, notre Statut national et nos retraites, les membres du Comité Fédéral National de FO Énergie et Mines réunis les 5 et 6 juin 2018, demandent à sa Confédération de veiller à la pérennité de nos régimes spéciaux. Il réaffirme sa volonté de renationaliser les Entreprises Électriques et Gazières et considère que l'action syndicale menée par FO Énergie et Mines, qui a été moteur dans plusieurs dossiers importants, doit se poursuivre et s'amplifier en respect des résolutions adoptées au Congrès de Tours 2016.

Part complémentaire CAMIEG 2019 : Changement de plafond

Votre conjoint, concubin, partenaire de PACS (Pacte Civil de Solidarité) ainsi que vos enfants de 20 à 26 ans peuvent bénéficier de la couverture part complémentaire auprès de la CAMIEG. Cette couverture est soumise à condition de ressources. Pour l'année 2019, les revenus du demandeur ne doivent pas dépasser 15 226 euros par an.

En 2019, les ENR coûteront 12 % de plus qu'en 2017

Il s'agit de l'évaluation de la CRE qui évalue à 7,78 milliards d'euros, le coût des ENR pour 2019.

La consommation d'énergie explosera en 2050

En moins de 30 ans, la ventilation et la climatisation ont multiplié par 3 leur consommation. C'est près de 20 % de la consommation mondiale d'électricité dans les bâtiments. Loin de l'objectif de sobriété de la loi de transition, la demande devrait encore augmenter dans les mêmes proportions d'ici 2050.



UNAGECIF : Inquiétude sur notre organisme de formation

Le grand chantier de la réforme de la formation professionnelle a commencé, mais les pistes annoncées par le gouvernement ne concernent que de très loin l'UNAGECIF au profit des organismes « courants ». Cet organisme, qui gère les CIF des salariés de la branche des IEG, satisfait jusqu'à 80 % des demandes contre 30 à 40 % pour les FONGECIF. Mais des incertitudes grandissantes quant à la pérennité de notre système de formation ont poussé sa Présidence à alerter la ministre du Travail par un courrier en juillet dernier.

Je protège ma famille avec IDCP... Et vous, c'est quoi votre **super pouvoir ?**



Prévoyance complémentaire

- Votre contrat en cas de :
Décès, Invalidité et/ou Infirmité
- Pour vous, votre conjoint(e) et vos enfants
- Un capital versé pouvant atteindre jusqu'à
8 fois votre salaire annuel brut, selon les
options choisies



Solimut Mutuelle de France - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la mutualité - Siren n° 383 143 617 Siège social : 47 rue Maurice Flandin 69003 Lyon

CCAS - Immeuble René le Guen - 8 rue de Rosny - BP 629 - 93104 Montreuil Cedex
PREVERE - RCS PARIS 453 353 716 - Code APE 6622Z- n° ORIAS 07004210, sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (61 rue de Taitbout, 75436 Paris Cedex 09).

Création et réalisation : OptiComRH - Crédit photo : Shutterstock

Pour plus d'informations, rendez-vous
dans votre espace « Assurances »

sur www.ccas.fr

Du lundi au vendredi de 9 h à 17 h

0 800 00 50 45 Service & appel
gratuits

ENSEMBLE, CONSTRUISONS LA VILLE DE DEMAIN.

EDF et ses filiales sont engagés dans la gestion énergétique décentralisée, comme pour l'éco-quartier de Nanterre.
EDF Solutions énergétiques : des solutions pour répondre aux défis de la transition énergétique et de l'efficacité économique.

edf.fr

EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 PARIS – Photo : Getty Images - Guillaume CHANSON